



**ASIPE**

**Comité de direction**

**Préavis n° 7/2025**

**AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASIPE**

**Objet : - Crédit pour l'équipement du bâtiment provisoire sur le site du collège Derrière la Tour.**

Au Conseil intercommunal de l'ASIPE  
de et à 1530 Payerne

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Conformément à l'article 14 al. 1 ch. 10 des statuts 2023 de l'Association scolaire intercommunale de Payerne et environs (ci-après ASIPE), le Conseil intercommunal est saisi du présent préavis pour une demande de crédit dans le cadre du plafond d'endettement afin d'équiper le bâtiment provisoire dont l'entrée en fonction est prévue pour août 2026, sous réserve d'oppositions dans le cadre de la mise à l'enquête.

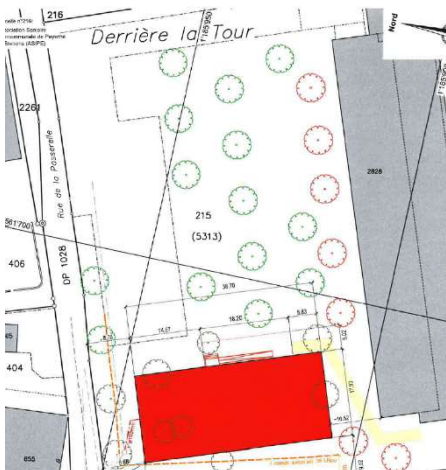
## 1. Introduction

Dans le cadre du plan de développement de l'ASIPE 2021-2031, il a été prévu une extension sur le site de DLT. Le Conseil intercommunal de l'ASIPE a validé un crédit d'étude en septembre 2025 dans le cadre de la planification des investissements. Ce nouveau bâtiment est prévu pour autant que le processus puisse suivre son cours sans grande difficulté pour août 2030 au plus tôt.

Les besoins en terme de salles de classe ont été demandés par l'ASIPE aux trois directions des établissements scolaires pour fin octobre 2024. L'EPPC a répondu qu'en février 2025 avec des besoins de salles de classe pour la rentrée d'août 2026. Ceci a engendré dans l'urgence, le lancement d'un projet de bâtiment provisoire pour la rentrée scolaire 2026. En raison du plafond d'endettement de 60 millions au moment de rédiger le présent préavis, l'achat d'un bâtiment n'était pas envisageable, raison pour laquelle le bâtiment sera loué au travers du budget de fonctionnement 2026. Une option d'achat reste néanmoins possible.

## 2. Description du projet

Un appel d'offre à entreprise totale a été réalisé durant l'été 2025 pour adjuger un mandat en septembre 2025 à l'entreprise ERNE AG. Le bâtiment accueillera 8 salles de classe, 2 salles spéciales (couture & musique), une UAPE de 72 places et un réfectoire permettant d'accueillir plus d'enfants sur le temps de midi selon les vœux de la direction de l'EPPC dans le cadre d'une optimisation d'horaire permettant une utilisation des salles de gym et des salles spéciales sur le temps de midi pour environ 3 classes.

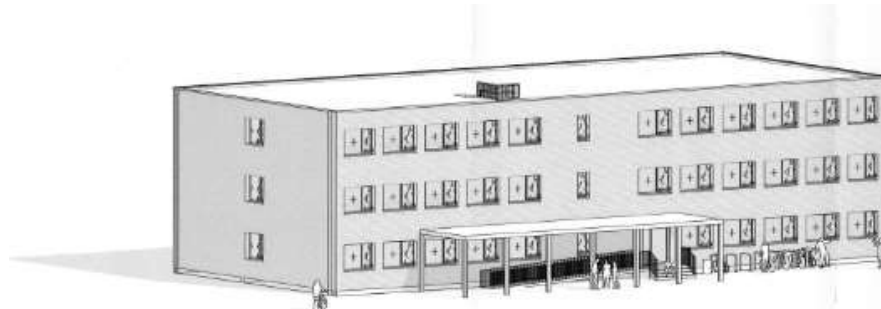


Pour rappel, l'UAPE qui occupera ces locaux est celle qui loue actuellement des locaux de la Fondation des appartements protégés de la Broye à Payerne. Ces nouveaux locaux

permettront ainsi de passer de 36 places à 72 places et ainsi mieux répondre aux besoins des familles, mais également au projet scolaire des horaires continus.

### 3. Détail du crédit

En vertu des normes légales qui régissent la scolarité obligatoire vaudoise, les communes ont à leur charge l'équipement, à savoir en particulier le mobilier scolaire.



Dans une salle de couture, les communes doivent prendre en charge l'achat de fers à vapeur par exemple, alors que dans une salle de musique, le piano, les lutrins sont de compétences communales, l'ASIPE en l'occurrence.

Ci-dessous sont détaillés les grandes lignes du budget d'équipement.

Objet	Spécificités	Quantité	Prix unitaire	Total :
Salle de classe	Mobilier	8	25'000 CHF	200'000 CHF
Salle spéciale	Couture et musique	2	25'000 CHF	50'000 CHF
Piano		1	1'000 CHF	1'000 CHF
Salle du personnel	Mixte école et UAPE	1	15'000 CHF	15'000 CHF
Salle dégagement	Utilisation mixte UAPE	3	15'000 CHF	45'000 CHF
Réfectoire	UAPE	1	25'000 CHF	25'000 CHF
UAPE	Bureaux, salles, vestiaires.	1	40'000 CHF	40'000 CHF
ANF fixe	Salle de classe et spéciales	10	5'500 CHF	55'000 CHF
ANF mobile	Pour salle de dégagement	2	5'500 CHF	11'000 CHF
<b>Sous-total</b>				<b>442'000 CHF</b>
Divers et imprévus (5%)				22'100 CHF
<b>Total arrondi TTC du préavis :</b>				<b>465'000 CHF</b>

S'agissant de la durée d'amortissement, les normes MCH2 prévoient des périodes de 4 à 10 ans pour les biens mobiliers. Le Comité de direction a décidé de retenir une durée d'amortissement de 5 ans, compte tenu des incertitudes entourant notamment le projet de construction à Corcelles-près-Payerne ainsi que l'éventuelle extension de DLT.

Un amortissement sur 5 ans permet également de rétablir plus rapidement des marges de manœuvre au niveau du plafond d'endettement, actuellement de 60 millions au moment de rédiger le présent préavis.

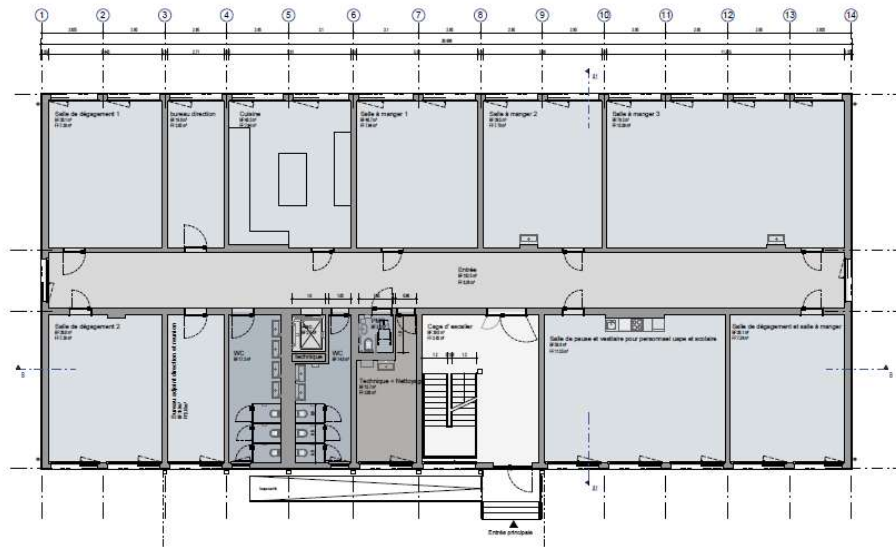


Figure 1 : Plan du rez avec l'UAPE

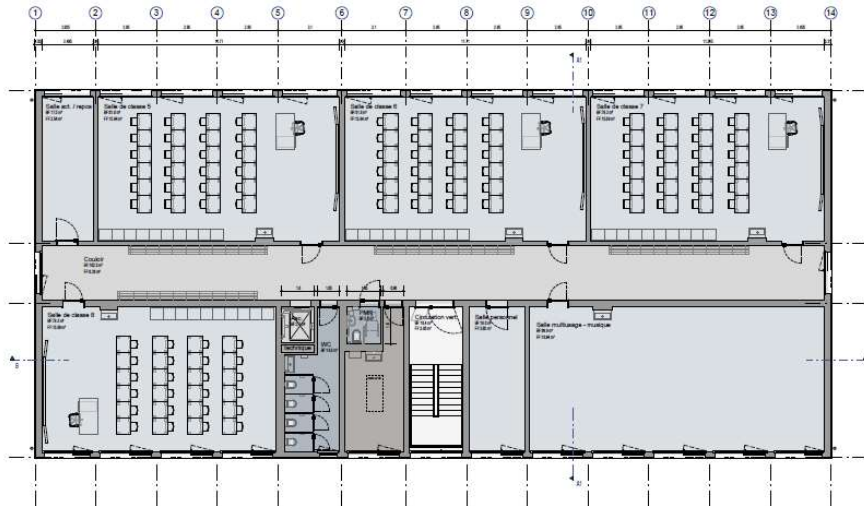


Figure 2 : plan du 1er étage

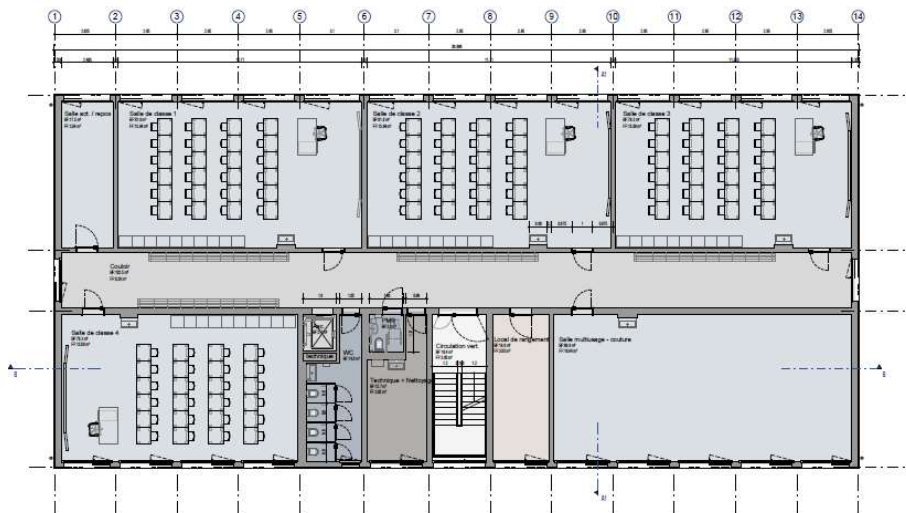


Figure 3 : plan du 2ème étage

#### 4. Planning

Le délai de livraison du bâtiment est prévu pour août 2026. Au moment de rédiger le présent préavis la phase de mise à l'enquête est terminée et plusieurs oppositions ont été déposées.

Délais	Actions
28 août 2025	Adjudication du mandat de construction
30 septembre 2025	Séance avec direction EPPC pour évaluation des besoins de mobilier et organisation
3 octobre 2025	Première séance du Comité de pilotage (CoPil)
Novembre 2025	CoPil avec direction EPPC pour finalisation organisation et crédit du présent préavis
31 décembre 2025	Fin de la mise à l'enquête
28 mars 2026	Validation par le Conseil intercommunal
Avril 2026	Confirmation des commandes avec 2 mois de délai de livraison
Août 2026	Installation des équipements et mise en fonction des locaux scolaires et parascolaires.

L'ensemble de ce mobilier et équipement sera transféré dans la future extension de DLT et donc réutilisé.

#### Conclusion

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

- Vu le préavis n° 7 / 2025 du Comité de direction
- Ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour
- 

Décide

**Article 1** d'accorder au Comité de direction un crédit d'achat d'un montant de 465'000 CHF (TTC) par un emprunt dans le cadre du plafond d'endettement.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, l'expression de nos salutations distinguées.

Ainsi adopté en séance du Comité de direction de l'ASIPE le 12 janvier 2026.

**AU NOM DU COMITE DE DIRECTION :**

Le Président :



Nicolas Schmid



Le Directeur :



Pierre-Alain Lunardi